



Pension alimentaire de mon petit fils

Par Visiteur

Mon petit fils vit chez moi depuis le 01/07/2010, avec l'autosation provisoire du tribunal.
Mon fils utilise la pension alimentaire qu'il devrait verser à sa mère pour payer l'internat ou il se trouve durant la semaine.
Sa mère à demandé une procédure d'huissier pour récupérer les pensions qu'elle n'a pas reçu.
QUE PEUT FAIRE MON FILS POUR ARRETER LA PROCEDURE ET EVITER QUE SES COMPTES NE SOIENT BLOQUES, ce qui le mettrait bien sur dans une situation catastrophique lui et sa famille.
Il n'a pas encore reçu de notification d'huissier.
Merci pour votre réponse

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Est ce que votre fils à expliquer à la mère de son enfant la façon dont il a utilisé la pension?

Cordialement

Par Visiteur

Oui, elle est au courant.
nous craignons que l'huissier n'intervienne directement sur le compte pour prélever la totalité sans qu'il en soit averti.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Je pense que le mieux serait de saisir le juge de l'exécution (il s'agit du président du tribunal de grande instance) afin qu'il ordonne la main levée de la saisie et dans le même temps votre fils devrait saisir le JAF afin de faire modifier l'attribution de la pension alimentaire afin d'en faire bénéficier son fils directement.

Cordialement